

Formulaire de demande de paiement

Interrégion d'Afrique centrale

DÉPENSES DU BUDGET

Demandeur	
Nom	YUMBIA-MUZOYA-FLAVIE
Numéro de téléphone	09990 85 937
Organisation	SOCIETE DE SECOURS
Appel	

Objectif -- Expliquez l'activité, la réunion, la formation ou toute autre raison justifiant la dépense

la garantie locative

Qu'est-ce qui sera acheté ?

Fournissez des détails. Soyez transparent sur les frais bancaires ou de M-Pesa, les coûts de transport, etc.	Montant
1. Garentie	768150 FC
2.	
3.	
4.	
5.	768250 FC
Total:	168800 00

Signatures

1. Signature du demandeur	Date	
	2025.11.12	
2. Signature d'approbation de dirigeant de l'unité	Date	
	2025-11-12	
3. Témoin	Nom du témoin	Appel du témoin
Peut être un membre de la présidence de l'organisation ou du collège, ou un conseiller dans l'épiscopat (pas un greffier)	NGOIE-BANZA MAGUY	Président
	Signature du témoin	Numéro de téléphone du témoin
		0977267355

Payer à

Principe - Le dirigeant de l'unité, qui autorise les dépenses, évite de manipuler les fonds. Dans la mesure du possible, envoyez l'argent directement au magasin, au prestataire médical, au propriétaire ou à un autre prestataire de services. Sinon, utilisez la présidence de l'organisation ou autre dirigeant qui peut recevoir les fonds.

Nom du destinataire du paiement	Identité ou appel du destinataire du paiement	Numéro de téléphone
thrusa		

Saisissez le numéro de compte du destinataire s'il n'est pas déjà configuré dans DDG

Pour des raisons de sécurité des informations, découpez et détroulez les informations bancaires ci-dessous après utilisation

Compte M-Pesa (seul Vodacom M-Pesa est accepté)	OU	Nom de la banque	Numéro de compte bancaire
---	----	------------------	---------------------------



Plan d'autonomie

Utilisez ce formulaire pour établir votre plan d'autonomie. L'évêque, le président de branche, la présidente de la Société de Secours, le président du collège des anciens, ou d'autres dirigeants de votre unité peuvent vous aider.

Renseignements sur le membre

Nom **JUMBA MUSOYA FLAVIE**

Première étape : Quels sont mes besoins ?

De la nourriture, des vêtements, des soins médicaux ou émotionnels, ou un logement, peuvent être des besoins immédiats. Un besoin à long terme peut être la poursuite d'études ou un meilleur emploi. Notez vos besoins dans l'espace ci-dessous.

Deuxième étape : Quels sont mes revenus et mes dépenses ?

Revenus mensuels

Revenus de tous les membres du foyer	50.000 FC
Autres ressources financières (famille, autres)	
Aide gouvernementale (financière, alimentaire, au logement, etc.)	
Total	500,000 FC

Dépenses mensuelles

Dîme, offrandes	60 000 FC	Remboursement des dettes	
Nourriture	300 000 FC	Vêtements	
Logement	762 000 FC	Électricité, carburant	
Eau	15 000 FC	Autre (précisez)	
Soins médicaux		Autre (précisez)	
Transport	75 000 FC	Autre (précisez)	
Instruction		Autre (précisez)	
Total			552 000 FC

Dépenses qui peuvent être réduites ou supprimées

Nourriture 252 000 FC	
Total	500 000 FC

Remarque : la collecte et la transmission de données sont soumises à la politique de l'Église sur la confidentialité des données, que vous pouvez consulter en allant sur privacynotice.churchofjesuschrist.org.

Plan d'autonomie — suite

Nom

YUMBA - MUSOMA - FLAVIE

Troisième étape : Quelles autres ressources sont disponibles ?
Ressources et compétences individuelles

Aide et ressources disponibles auprès des membres de la famille (parents, enfants, frères et sœurs, autres)

Ressources adéquates de la collectivité

Quatrième étape : Quel est mon plan ou celui de ma famille pour devenir plus autonome ?

Dans votre plan, envisagez de participer à un groupe d'autonomie.

Ressources et compétences nécessaires pour devenir autonome	Étapes à suivre	Dans quel délai ?
ETUDE SUPERIEUR	EDUCATION	3 mois

Cinquième étape : Quel travail vais-je effectuer ou quel service vais-je rendre en contrepartie de l'aide que je vais recevoir ?
Idées à communiquer à l'évêque ou au président de branche

NETTOYER le Baptiment

Après avoir consulté l'évêque ou le président de branche, décrivez le travail que vous effectuerez ou le service que vous rendrez.

Engagement

Signature du membre

Date

2025-14-12

Signature du conjoint

Date

CONTRAT DE BAIL À USAGE D'HABITATION

République Démocratique du Congo

Province : Lualaba

Ville : Kolwezi

Quartier : Cartier Latin

ENTRE LES SOUSSIGNÉS

Le Bailleur (Propriétaire)

Nom et Prénom : MUYA KALUMBE

Nationalité : CONGOLAISE

Adresse : AV. LUFU N° 20

Téléphone : 0993260920

ET

Le Preneur (Locataire)

Nom et Prénom : YUNDA MUSOYA FLAVIE

Nationalité : CONGOLAISE

Profession : PEINTRE

Adresse : Q. LATIN AV. VILLE IKOLWEZI

Téléphone : 0999085937

Il a été convenu et arrêté ce qui suit :

ARTICLE 1 : OBJET DU CONTRAT

Le présent contrat a pour objet la location d'un bien immobilier à usage exclusivement
d'habitation, situé à **Kolwezi**, Province du **Lualaba**, Quartier **Cartier Latin**.

Description du bien (à compléter à la main) :

.....
.....
.....

ARTICLE 2 : DURÉE DU BAIL

Le présent bail est conclu pour une durée de : (mois / année)

Il prend effet à compter du :

.....

Il est renouvelable par accord écrit entre les parties.

ARTICLE 3 : LOYER

Le loyer mensuel est fixé à la somme de :

70 USD (Soixante-dix dollars américains) par mois.

Le loyer est payable :

au début du mois à la fin du mois

Mode de paiement :

Tout retard de paiement pourra entraîner des pénalités à convenir entre les parties.

ARTICLE 4 : GARANTIE LOCATIVE (CAUTION)

À la signature du présent contrat, le Preneur verse au Bailleure une garantie locative de :

700 USD (Sept cents dollars américains).

Cette garantie couvre les éventuels dommages, loyers impayés ou charges dues. Elle sera restituée à la fin du bail après état des lieux, déduction faite des sommes éventuellement dues.

ARTICLE 5 : ÉTAT DES LIEUX

Un état des lieux d'entrée sera établi contradictoirement entre les parties.

Un état des lieux de sortie sera également réalisé à la fin du contrat.

ARTICLE 6 : OBLIGATIONS DU PRENEUR

Le Preneur s'engage à :

- Payer régulièrement le loyer et les charges convenues ;
- User paisiblement du bien loué ;
- Maintenir le logement en bon état de propriété ;
- Ne pas modifier la structure du logement sans accord écrit du Bailleure ;
- Ne pas sous-louer sans autorisation écrite du Bailleure.

ARTICLE 7 : OBLIGATIONS DU BAILLEUR

Le Bailleure s'engage à :

- Mettre le logement à la disposition du Preneur en bon état ;
- Garantir la jouissance paisible du bien ;
- Effectuer les grosses réparations nécessaires.

ARTICLE 8 : CHARGES ET FACTURES

Les charges suivantes sont à la charge du Preneur (à compléter) :

Eau Électricité Sécurité Autres :

ARTICLE 9 : RÉSILIATION DU CONTRAT

Le présent contrat peut être résilié :

- Par accord mutuel entre les parties ;
 - Par le Preneur avec un préavis de :
 - Par le Bailleur en cas de non-respect des obligations contractuelles.
-

ARTICLE 10 : LITIGES

En cas de litige, les parties s'efforceront de trouver une solution à l'amiable. À défaut, les tribunaux compétents de **Kolwezi** seront seuls compétents.

ARTICLE 11 : DISPOSITIONS DIVERSES

Toute modification du présent contrat devra être faite par écrit et signée par les deux parties.

Les clauses non prévues seront complétées d'un commun accord.

FAIT À KOLWEZI, LE : 2025-11-18

En deux exemplaires originaux, dont un pour chaque partie.

LE BAILLEUR | LE PRENEUR

Nom : KALUMBE | Nom : MUSOMBA

Signature : M. Kalumbe | Signature : M. Musomba

TÉMOINS (facultatif)

1. Nom : NKULU Signature : NKULU

2. Nom : MARDOCHÉ Signature : MARDOCHÉ